Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Résiliation de bail

Par DDV

Bonjour,

Dans notre contrat de location d'un bureau; la durée du contrat est formulée de la façon suivante;

Durée
Ce bail est consenti pour une durée de 3 ans prenant cours le 1/1/2019 jusqu'au 31/12/2021, renouvelable par tacite reconduction pour de nouvelles périodes de 3 ans, résiliable par les deux parties moyennant un préavis de 3 mois envoyé par courrier recommandé.

Nous avons donc envoyé notre préavis par recommandé; mais le bailleur prétend que nous sommes engagés pour 3 ans; et nous pouvons seulement résilier; 3 mois avant la fin du bail.

Qu'en pensez-vous?

Cordialement